

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652
RPM Bruxelles - Greffe francophone

(ci-après la "**Société**")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU
28 JUIN 2019

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures, au siège social de la Société,

Monsieur Alain Duménil préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne Madame Cécile Durand comme secrétaire et Monsieur Ludovic Dauphin scrutateur.

Convocations

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié conformément à l'article 533, § 2 du Code des sociétés :

- au Moniteur belge, le 29 mai 2019 ;
- dans l'"Echo", le 29 mai 2019.

L'avis de convocation a également été inséré dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'EEE et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 29 mai 2019.

Les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 28 mai 2019.

9

LD

1

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 70.684.633 actions sur les 135.928.119 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Quatre (4) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	640 930,71 EUR
---	----------------

Dont l'affectation serait la suivante :

<i>En totalité, en report à nouveau</i>	<i>640 930,71 EUR</i>
---	-----------------------
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
7. Décharge des administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge du commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.







9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.
Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.
10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.
Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.
11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.
Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.
12. Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Questions

Le président expose que Monsieur Serge Libardi, actionnaire de la Société, lui a adressé des questions écrites. L'actionnaire ne s'est pas présenté à l'assemblée générale, n'a pas voté par correspondance ou donné de pouvoir à une autre personne afin de le représenter. Il ne satisfait donc pas aux conditions d'admission de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 540 du Code des sociétés belge. Les Administrateurs décident néanmoins de répondre aux questions qu'il a posées en lien avec les rapports et les points portés à l'ordre du jour.

La première question porte sur la valeur de l'Hôtel situé rue du Faubourg Saint Honoré : Nous vous rappelons que l'immeuble situé Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris (France) appartient à la société Bassano Développement, elle-même détenue à 84,99% par la Société et à 15,01% par la Société Acanthe Développement. Cet immeuble est enregistré dans les comptes consolidés au coût amorti selon la norme IAS40 et IAS16 à un montant net d'amortissement de 16 621 K€. Cette valeur nette comptable du bien à l'actif, évalué selon la méthode du coût amorti, n'est pas sa valeur potentielle de réalisation.

Nous vous précisons à cet égard qu'un expert externe reconnu et indépendant : le cabinet Bergeras Expertise a évalué l'immeuble au 31 décembre 2018 à 37 000 K€.

La deuxième question est relative à la société Dual Real Estate Investments : fait-elle toujours partie du Groupe et dans le cas contraire, quel a été son prix de cession ?

9

LD

10₃

Nous vous rappelons que, par acte du 13 novembre 2015, la société Dual Holding a cédé la totalité de sa participation dans sa filiale Dual Real Estate Investments (environ 74 % du capital) pour un prix de 65 315 046 CHF. Dual Real Estate Investment était propriétaire de 28 immeubles résidentiels situés principalement dans le canton de Genève. Cette cession a notamment été commentée dans le rapport financier 2015.

La troisième question porte sur les immeubles « squattés » : Les procédures contentieuses relatives aux immeubles situés 48 rue du Faubourg Poissonnière et 3-5 rue Godefroy Cavaignac à Paris sont largement décrites dans les rapports financiers établis par la Société et, notamment, en pages 107 et suivantes du rapport financier 2018. Nous vous rappelons ainsi que la société Kerry, filiale de la Société, a été expropriée de l'immeuble situé 48 rue du Faubourg Poissonnière à Paris, selon une ordonnance en date du 12 septembre 2005. Cet immeuble ne fait donc plus partie de l'actif du Groupe.

Nous vous rappelons également que l'ordonnance d'expropriation du 31 octobre 2007 de l'immeuble situé 3-5 rue Godefroy Cavaignac – 75011 Paris a été annulée le 23 septembre 2014. Des procédures se sont poursuivies aux fins de déterminer la possibilité de restituer l'immeuble à Cofinfo, filiale du Groupe et les montants devant être réglés par cette société et par la SIEMP. Une audience s'est tenue devant la cour d'appel le 29 novembre 2018 pour constater le dépôt du rapport d'expertise visant à évaluer les montants dus de part et d'autre et l'annulation de la restitution de l'immeuble à la suite de la décision de la Cour de cassation. Par arrêt du 13 décembre 2018, le Président a pris acte qu'il y avait des pourparlers en cours avec la SIEMP et a procédé au retrait du rôle de cette affaire dans l'attente de sa re-saisine : soit pour plaider cette affaire, soit pour prendre acte de l'accord. Les pourparlers sont actuellement en cours.

L'actionnaire interroge également le Conseil d'administration sur l'ANR de la Société : L'ANR de la Société s'élève à 40 854 K€ au 31 décembre 2018, soit 0,301 euro par action, contre 39 280 K€ au 31 décembre 2017, soit 0,289 euro par action. Le détail du calcul de l'ANR est décrit en page 100 du rapport financier 2018.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et en prend connaissance.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et en prend connaissance.

Monsieur Alain Duménil commente le rapport de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et en prend connaissance.

9

LD

A

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640.930,71 EUR comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 | 640.930,71 EUR |
| Dont l'affectation serait la suivante : | |
| En totalité, en report à nouveau | 640.930,71 EUR |

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle a des obligations de distribution de ses résultats; celles-ci s'élèvent à 150.834 EUR au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 pour un résultat exonéré (résultat SIIC) d'un montant de 158.773 euros. Le résultat distribuable étant négatif, l'obligation de distribution est donc reportée sur le premier exercice bénéficiaire suivant et les exercices ultérieurs en tant que de besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

7. Décharge des administrateurs

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Madame Valérie GIMOND-DUMENIL;
- Mademoiselle Laurence DUMENIL;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

8. Décharge du commissaire

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles, Greffe francophone) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, réviseur d'entreprises, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, section francophone, sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, réviseur d'entreprises, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale décide de fixer les émoluments du commissaire à la somme annuelle fixe de 63.240 EUR HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs

L'assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25.000 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

L'assemblée générale décide de conférer à l'administrateur délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70.684.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70.684.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70.684.633

12. Divers

Il n'y a pas de points divers.

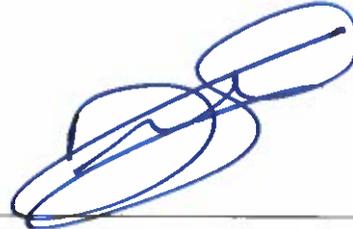
LP  9

Clôture

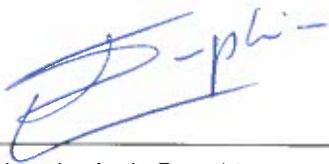
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



Monsieur Alain Duménil
Président



Madame Cécile Durand
Secrétaire



Monsieur Ludovic Dauphin
Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaire de vote par procuration et formulaire de vote par correspondance.

Annexe 1

Publications et convocations

4

D

LD

9

Artikel 2

De mandaten worden als volgt verdeeld over de fracties :

- Open Diest : 4
- DDS : 3
- Sp.a : 2
- N-VA : 1
- Groen : 1
- Vlaams Belang : 1

Artikel 3

Volgende personen worden aangeduid als lid van de raad van bestuur van het autonoom gemeentebedrijf Stadsontwikkelingsbedrijf Diest voor een periode die eindigt bij de vernieuwing van de raad van bestuur ingevolge de vernieuwing van de gemeenteraad in 2025 :

Open Diest :

Vanaudenhove, Pascale;
Brans, Rick;
Vande Reyde, Maurits;
Meysen, Sabine.

DDS :

Cluckers, Geert;
Stals, Bart;
De Dobbeleer, Monique.

Sp.a :

Reynders, Benny;
Mergaerts, Annick.

N-VA :

Haex, John.

Groen :

Pillards, Tim.

Vlaams Belang :

Dewil, Bart.

Aldus beslist in bovenvermelde zitting.

Namens de gemeenteraad
de wnd. algemeen directeur. (get.) Peter VERLUYTEN; de voorzitter,
(get.) Erwin JENNES.

(2223)

Assemblées générales et avis aux actionnaires

Algemene vergaderingen en berichten aan aandeelhouders

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,
SOCIETE EUROPEENNE, avenue de l'Astronomie 9, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0526.937.652
RPM Bruxelles - Greffe francophone

Convocation à l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de la société du 28 juin 2019

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises

(RPM Bruxelles - Greffe francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 28 juin 2019, à 11 heures, au siège social de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640.930,71 EUR comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	640.930,71 EUR
---	----------------

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité, en report à nouveau	640.930,71 EUR
----------------------------------	----------------

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

7. Décharge des administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.

Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63.240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25.000 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Proposition de conférer à l'administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

12. Divers.

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 14 juin 2019, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale.

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 22 juin 2019, votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 14 juin 2019, à 24 heures (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le 22 juin 2019. Nous attirons votre attention sur le fait que le 22 juin 2019, tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le vendredi 21 juin 2019.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 22 juin 2019. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 22 juin 2019. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. Prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes); et

2. Encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 6 juin 2019.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 13 juin 2019, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 22 juin 2019.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 29 mai 2019. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu).

(2211)

ASIT BioTech, société anonyme, ayant fait ou faisant appel public à l'épargne, avenue Ariane 5, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert

Numéro d'entreprise : 0460.798.795
RPM Bruxelles
(la « Société »)

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, porteurs d'obligations, titulaires de droit de souscription, administrateurs et commissaires de la Société sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la Société, dont le capital est actuellement représenté par 20.188.890 actions avec droit de vote, qui se tiendra le 28 juin 2019, à 14 heures, avenue Ariane 5, à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, aux fins de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour figurant ci-dessous.

Si le quorum de présence pour l'assemblée générale extraordinaire n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire sera convoquée et tenue le 16 juillet, à 14 heures, avenue Ariane 5, à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, aux fins de délibérer et de statuer sur les points repris à l'ordre du jour figurant ci-dessous.

ORDRE DU JOUR :

1. Prise de connaissance des rapports spéciaux du conseil d'administration suivants :

a) rapport établi conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés, concernant l'émission de 434.240 droits de souscription (les « Warrants ») avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants,

b) rapport complémentaire aux rapports établis le 1^{er} novembre 2017, conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés, concernant la prolongation de la durée d'exercice et la modification des warrants 2 émis par la Société le 7 décembre 2017, et

c) rapport établi conformément aux articles 583 et 596 du Code des sociétés concernant l'émission d'un maximum de 159 obligations convertibles (les « Obligations Convertibles »), avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants.

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE
Avenue de l'Astronomie 9
1210 Bruxelles
R.P.M. Bruxelles - Greffe francophone 0526.937.652

CONVOCACTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU 29 JUIN 2019

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles - Greffe francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **29 juin 2019, à 11 heures**, au siège social de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

- Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
- Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
- Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
- Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :
- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 : 640 930,71 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :
En totalité, en report à nouveau : 640 930,71 EUR
- Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
- Décharge des administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
- Décharge du commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat pendant l'exercice écoulé.
- Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération
Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Revisseurs d'Entreprises SC SRL (1800025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1910 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonny, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.
- Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.
Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 23 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.
- Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises
Proposition de confier à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

12. Divers

Formalités d'admission à l'assemblée générale.

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :
1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous détenez au **14 juin 2019, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **22 juin 2019** votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **14 juin 2019, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

À la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale. Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **22 juin 2019**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 22 juin 2019 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **vendredi 21 juin 2019**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adesic.eu) au plus tard le **22 juin 2019**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adesic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adesic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adesic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **22 juin 2019**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adesic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, insérés ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

- prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
 - encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.
- Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adesic.eu) au plus tard le **6 juin 2019**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **13 juin 2019**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés, pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adesic.eu. Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter de éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adesic.eu) au plus tard le **22 juin 2019**.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adesic.eu) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **29 mai 2019**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adesic.eu).

Entreprises

Resa se transforme en intercommunale

CHRISTINE SCHARFF

«Ce mercredi est un grand jour dans l'histoire de Resa, souligne Bernard Thiry, l'actuel président du conseil d'administration du gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité liégeois. Une assemblée générale va modifier les statuts de la société en la transformant en intercommunale. L'aboutissement de près d'un an de travail, nécessaire pour se mettre en conformité avec les nouveaux décrets adoptés en mai 2018, suite à l'affaire Publifin.

Resa avait jusqu'au 1^{er} juin 2019 pour se constituer en personne morale de droit public, détenue au moins à 75% par les communes et les provinces, ou une intercommunale pure de financement, et se doter de son propre personnel. Un nouveau conseil d'administration et un nouveau comité de direction ont été mis en place. En octobre, les liens actionnaires avec Nethys ont été coupés: Resa est actuellement détenue à 100% par l'intercommunale Publifin, rebaptisée Enodia, détenue par les communes et la province de Liège.

Le chantier le plus colossal, l'automatisation de la structure, a pris plus de temps. Le gestionnaire de réseau liégeois ne disposait en effet pas de personnel propre: il fonctionnait avec celui d'Enodia et de Nethys. Il a séparé son informatique de celle de Nethys et opéré une série de transferts de personnel. Mais le plus important, qui concerne 779 statutaires et contractuels venant d'Enodia, sera décliné ce 29 mai, avec effet juridique au 1^{er} juillet.

La majorité du personnel administratif reste pour l'instant au Louvrex, à Liège, mais l'entreprise compte rassembler dans le futur toutes ses équipes administratives, aujourd'hui éparpillées sur différents sites, dans le centre de Liège.

L'assemblée générale extraordinaire qui se tient en fin de journée ce mercredi va aussi consacrer l'arrivée des 73 communes et de la province de Liège, actionnaires directs de Resa.

Sur le plan actionnaire, le chan-

LE RÉSUMÉ

Au menu d'une assemblée générale extraordinaire de Resa, ce mercredi, la transformation en intercommunale, suite aux nouvelles règles entrainées par l'affaire Publifin.

Et les liens avec Nethys seront définitivement coupés début juillet.

gement est limité: Enodia va conserver plus de 99,5% du capital. Mais l'entrée de deux communes au moins dans le capital était nécessaire pour se transformer en intercommunale, comme Resa a choisi de le faire. «Nous avons donc proposé à toutes les communes et à la province un transfert de 4.085 actions à titre gratuit, à proportion de leur participation actuelle dans les secteurs 1 et 5 d'Enodia, c'est-à-dire les activités de distribution d'électricité et de gaz», explique Gil Simon, directeur général de Resa. En termes de pouvoirs, par contre, cette entrée des communes dans le capital signifie que les décisions nécessiteront désormais une double majorité, au sein des actionnaires communaux d'une part, et chez les autres actionnaires (Enodia et la province) d'autre part.

Conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration comprendra sept représentants des communes (4 PS, 1 MR, 1 Ecolo et 1 PTB, le club n'ayant droit qu'à un poste d'observateur, suite à l'application de la clé d'London), et cinq représentants d'Enodia, parmi lesquels figurera Bernard Thiry, l'ex-patron d'Enthias et actuel président du conseil d'administration, bien qu'il ne soit pas élu communal. La présidence du conseil sera proposée à Isabelle Simonis (PS), bourgmestre de Flémalle.

Le coût de l'opération? «Environ 3 millions d'euros de coûts une shot, et 5 à 6 millions de coûts récurrents», indique Gil Simon. De quoi augmenter, potentiellement, les tarifs du gestionnaire de réseau d'un peu plus de 2%, si le régulateur wallon considère ces coûts supplémentaires comme légitimes.

Le dividende pour 2018, 18,8 millions d'euros, décidé en avril, reste lui comparable à ce qui se faisait par le passé. «Au différend, c'est que les 14 à 15 millions d'euros de redevances de voirie sont désormais directement perçus par les communes», indique Gil Simon. Et ainsi que Resa ne va plus vendre, comme cela a été le cas par le passé, pour Jean-François un maximum de dividendes vers Nethys.

«Ce mercredi est un grand jour dans l'histoire de Resa.»

BERNARD THIRY
ACTUEL PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dividende «normal» chez Ores, qui crée son propre call center

Au menu de l'assemblée générale du gestionnaire de réseau Ores, ce mercredi: un dividende de 85,2 millions au lieu de 105,5 millions l'an dernier, et la création d'un call center, Connexio.

CHRISTINE SCHARFF

Pour les 197 communes et les intercommunales pures de financement actionnaires d'Ores en 2018, l'atmosphère devrait être moins à la fête que l'an dernier, lors de l'assemblée générale de ce mercredi. Le plus grand des gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité en Wallonie leur propose en effet d'approuver un dividende net nette baisse: 85,2 millions d'euros, au lieu de 105,5 millions l'an dernier (des chiffres qui s'entendent hors redevances de voirie).

Il s'agit en fait d'un retour à la normale l'an dernier. Ores avait distribué ainsi mis à disposition du gestionnaire de réseau un dividende de 85,2 millions d'euros, au lieu de 105,5 millions l'an dernier, mais aussi les réserves d'Electrabel, pour ne pas mettre Ores à contribution. Elles avaient ainsi mis à disposition du gestionnaire de réseau 400 millions d'euros de quasi fonds propres, mais rémunérés moins généreusement que de vrais fonds propres.

Le dividende exceptionnel de l'an dernier, qui avait obligé Ores à puiser dans ses réserves, est venu clôturer ce chapitre.

Avec un bénéfice net consolidé assez stable en 2018, à 96,9 millions d'euros, plus question de générosité particulière vis-à-vis des actionnaires, qui vont recevoir un dividende qui tend à renouer avec les niveaux précédents: 84,2 millions distribués au titre de 2016, ou même 71,1 millions au titre de 2015.

Connexio, nouvelle filiale

L'autre point important de l'assemblée générale du gestionnaire de ré-

seau: la création de Connexio, filiale d'Ores Assets, qui sera le «contact center» d'Ores. L'objectif? Se mettre en ordre vis-à-vis des décrets gaz et électricité, modifiés en mai 2018 suite à l'affaire Publifin.

Jusqu'ici, Ores faisait appel à la société N-Allo, qui a pour principal actionnaire Engie Electrabel. Une société dont Ores était lui-même actionnaire, avec 14% du capital. Or les décrets n'autorisent plus à un gestionnaire de réseau de distribution à détenir des parts dans une filiale commune avec un fournisseur d'énergie. En outre, le régulateur wallon, qui s'était penché sur les conventions conclues avec Engie Electrabel n'avait pas obtenu toutes les assurances que les clients mises en place empêchaient Engie de disposer d'informations privilégiées au détriment de ses concurrents.

Ores a donc revendu ses parts dans N-Allo, avec une moins-value de 212.000 euros, et décidé de créer Connexio, qui reprendra, à partir du 1^{er} juillet prochain, les activités que N-Allo assurait pour lui. Les 107 membres du personnel chargés de cette activité vont être transférés chez Connexio. Leur lieu de travail, lui, ne changera pas. «À Gosselies, nous avons racheté le bâtiment à N-Allo, à qui nous laissons certains espaces. Et à Eupen, c'est Connexio qui a loué et loue des parties du bâtiment à N-Allo», précise Jean-Michel Brehant, porte-parole d'Ores.

85,2
millions €

Ores prévoit de verser cette année aux communes un dividende de 85,2 millions, contre 105,5 millions l'an dernier.

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE**

**AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES – GREFFE FRANCOPHONE 0526.937.652

Par courrier ordinaire

Bruxelles, le 28 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous inviter à une assemblée générale ordinaire d'Alliance Développement Capital SIIC, conformément à l'article 36 de ses statuts.

Cette assemblée générale ordinaire se tiendra au siège social, avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, le 28 juin 2019, à 11H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	640 930,71 EUR
---	----------------

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité, en report à nouveau	640 930,71 EUR
----------------------------------	----------------
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
7. Décharge des administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.

Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, B-1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

12. Divers.

* * *

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **14 juin 2019, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **22 juin 2019** votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **14 juin 2019, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **22 juin 2019**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 22 juin 2019 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **vendredi 21 juin 2019**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **22 juin 2019**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **22 juin 2019**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **6 juin 2019**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **13 juin 2019**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de

propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **22 juin 2019**.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **29 mai 2019**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

Annexes

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport des commissaires
- comptes annuels consolidés
- comptes annuels sociaux
- Procuration
- Avis de participation
- Formulaire de vote par correspondance

Annexe 2

Liste de présence

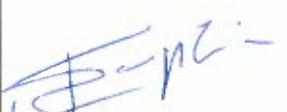
S W e D

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE

AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 BRUXELLES

R.P.M. BRUXELLES – GREFFE FRANCOPHONE 0526.937.652

LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 28 JUIN 2019

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
ARDOR INVESTMENT SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	31 944 361 au porteur (*)	M. Ludovic Dauphin	
RODRA INVESTISSEMENTS SCS, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	16 700 000 au porteur (*)	M. Ludovic Dauphin	
ARDOR CAPITAL SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	8 275 000 au porteur (*)	M. Ludovic Dauphin	
CI COM SA, Rue du Nant 22, CH-1207 Genève	13 765 000 au porteur (*)	M. Ludovic Dauphin	
M. Didier GALOIS 504 Le Corbusier, Avenue du Docteur Pierre Giry 54150 Briey (France)	272 au nominatif (**)		Vote par correspondance
Total :	70 684 633 actions	sur 135 928 119 actions existantes	

(*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(**) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

Headset

30 ACS BIC

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

14/09/2019 10:20

01 DUBER GUILLOU

02 JEAN D'AREY

03 PAUL MAITRE

04 JEAN BOST

05 LEONARD BRANDY

06 MICHEL LANTIER

07 JEAN MARTINEZ

08 FRANCOISE HAUURY

09 SIMONE BLAISE

10 MARCELLE CHAMPION

11 DOUGLETT

12 JEAN LOUIS CLUBERT

13

14

15 LEPINGOULAR

16 CHARLES LOPH

17 CLEBERT HERBILON

18

19 MONIQUE TESHER

20

21 MARCK CHELLE

22 MARIE RICANDET

23 PAULIER DERRICH

24 GILLES GUSELLA GASPIN

25 JEAN PIERRE DEL RIGACIO

26 Dual holding SPA

27

28 LTD

29 ACS IRO ADC

30

31

POST

140

Annexe 3
Attestations

10

11

12

HOLDING CERTIFICATE

We, Pictet & Cie (Europe) SA, whose official address is 15, Avenue John F. Kennedy, 1855 - Luxembourg in Luxembourg, registered with number B32060 at the R.C.S Luxembourg, under Luxembourg laws, (the "Company") hereafter represented by Abdelaziz YAGOUB, assistant vice-president, and Noureddine Boujemaoui, assistant vice-president in our quality of global custodian do hereby certify that we hold as of June, 14th 2019 (record date) on behalf of the company Société Rodra Investissement.

This certificate Holding remains valid until the day following the meeting to be held on Friday 28th, 2019.

16'700'000 - units of ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SHIC (ISIN BE0974269012)

Pictet & Cie (Europe) s.a.
15A, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
B.P. 687
L-2016 Luxembourg
+352 46 71 71-1 — TEL
+352 22 48 68 — FAX
groupe.pictet

Signed on June 17th, 2019

Pictet & Cie (Europe) SA

RCS Luxembourg n° B 32060
TVA LU 34573542

Abdelaziz YAGOUB
Assistant Vice-President
Pictet & Cie (Europe) S.A.



Pictet & Cie (Europe) S.A.
15A, Avenue J.-F. Kennedy
B.P. 687
L-2016 Luxembourg

Noureddine BOUJEMAOU
Assistant Vice-President
Pictet & Cie (Europe) S.A.



HYPOSWISS

PRIVATE BANK

Hyposwiss Private Bank Genève SA
Rue Général Dufour 3
CH - 1211 Geneva 11
T +41 (0)22 716 36 36
F +41 (0)22 716 36 00
www.hyposwiss.ch

CI COM SA
Rue du Nant 22
C/O Sogefco SA
CH-1207 Genève

Genève, le 14 juin 2019

Confirmation des positions en dépôt ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL

Madame, Monsieur,

Conformément à votre demande, nous vous confirmons par la présente que le dépôt auprès de notre banque pour lequel vous êtes le titulaire contient le nombre suivant de titres sous-mentionnés au 14.06.2019 :

13'765'000 actions ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL – ISIN BE0974269012

Faisant suite à votre demande, les titres sont bloqués de manière irrévocable jusqu'au 29.06.2019. Aucune vente ou transfert ne sera donc possible jusqu'à cette date.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hyposwiss Private Bank Genève SA



Fabien Vidal



Franca Muñoz

Alliance Développement Capital SIIC
9, avenue de l'Astronomie
B-1210 Bruxelles

Luxembourg, le 14 juin 2019

Concerne: Confirmation de détention

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, et dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire d'Alliance Développement Capital SIIC convoquée le vendredi 28 juin 2019, veuillez trouver ci-dessous les positions détenues dans cette action par les sociétés ayant un compte auprès de notre Banque :

Comptes	Sociétés	Date	ISIN	Quantité en position
1177234	Ardor Capital SA	14.06.2019	BE0974269012	8.275.000 actions
1177240	Ardor Investment	14.06.2019	BE0974269012	31.944.361 actions

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Banque de Patrimoines Privés

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance

9

10

11

12

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 153936

Représentée par² : RODRA S.A., représentée par M. Marc André BALY

Propriétaire de 16 700 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Ludovic DAUPHIN et/ou Mme Audrey SOTO et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 28 juin 2019, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, B-1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

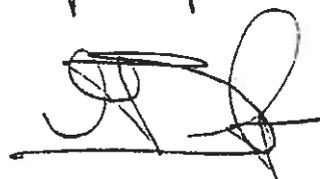
- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **22 juin 2019** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcslic.eu.

Fait à *Luxembourg*, le *17 juin* 2019.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : CI COM S.A.

Adresse / siège social : rue du Nant 22, 1207 Genève

Numéro d'entreprise¹ : CHE – 100.074.134

Représentée par² : Mme Valérie GIMOND DUMENIL et M. Michel RETHORET

Propriétaire de 13 765 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "Société").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Ludovic DAUPHIN et/ou Mme Audrey SOTO et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 28 juin 2019, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

VC Z

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :</i> <i>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 640 930,71 EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau 640 930,71 EUR</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

VE C

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, B-1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

VG 

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

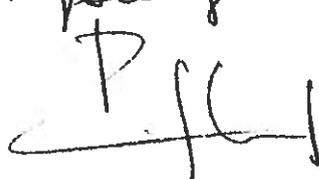
- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **22 juin 2019** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à Genève, le 21/06/ 2019.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir
 

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 108734

Représentée par² : M. Alain DUMENIL et Melle Laurence DUMENIL

Propriétaire de 8 275 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "Société").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Ludovic DAUPHIN et/ou Mme Audrey SOTO et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 28 juin 2019, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.



- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :</i> <i>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 640 930,71 EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau 640 930,71 EUR</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, B-1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.




Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);

- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **22 juin 2019** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à **Luxembourg**, le **18 juin** 2019.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

..

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 80570

Représentée par² : M. Alain DUMENIL et Melle Laurence DUMENIL

Propriétaire de 31 944 361 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "Société").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Ludovic DAUPHIN et/ou Mme Audrey SOTO et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 28 juin 2019, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 640 930,71 EUR comme suit :</i> <i>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 640 930,71 EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau 640 930,71 EUR</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat de commissaire et rémunération.</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat de commissaire de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL (B00025), dont le siège social est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, B-1930 Zaventem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de fixer ses émoluments à la somme annuelle fixe de 63 240 euros HTVA (indexable) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **22 juin 2019** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à Luxembourg , le 18 juin 2019.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination :

GALois Ardier

Adresse / siège social :

104 Le Corbusier
Avenue du docteur Pierre Fry
1150 VILVAZELLE

Numéro d'entreprise¹ :

Représentée par² :

Propriétaire de 272 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "Société").

déclare par la présente voter avec 272 de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 28 juin 2019, à 11H.

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³			
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis			
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input checked="" type="radio"/> Oui</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input type="radio"/> Non</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input type="radio"/> Abstention</td> </tr> </table>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention		
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.	Aucun vote n'est requis			

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer la mention inutile.

pour l'exercice 2019, une somme globale de 25 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.			
11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises. Proposition de conférer à l'Administrateur Délégué tous pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises ainsi que tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.	Oui	Non	Abstention
12. Divers	Aucun vote n'est requis		

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la Société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu au plus tard le **22 juin 2019** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à VAILLEBRIEN, le 31/5/ 2019.

Signature(s)

